

PREFET DE LA MANCHE

Préfecture
Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles
Réf : n° 14-ALL-S3

- ARRETE -

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DE LA SEE ET DES CÔTIERS GRANVILLAIS**

**LA PREFETE DE LA MANCHE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-3 et suivants et R. 212-26 et suivants ;
- VU la circulaire du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2009 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des Côtiers Granvillais ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 11-229-GH du 9 juin 2011 portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des Côtiers Granvillais ;
- VU l'arrêté préfectoral n°13-5-AC du 2 avril 2013 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des Côtiers Granvillais ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 portant création de la communauté de communes de Granville Terre et Mer ;
- VU le courrier du président de l'association des maires du département de la Manche en date du 24 juin 2015 ;
- VU les désignations du président du conseil départemental de la Manche, en date du 11 mai 2015 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de modifier le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux suite aux élections municipales et départementales ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 11-229-GH du 9 juin 2011 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des Côtiers Granvillais est modifié comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- *Représentants du conseil départemental de la Manche :*
 - ♦ Mme Catherine BRUNAUD-RHYN – conseiller départemental du canton d'Avranches
 - ♦ M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches
 - ♦ Mme Sylvie GÂTÉ – conseiller départemental du canton de Granville
 - ♦ M. Jean-Marc JULIENNE – conseiller départemental du canton de Granville

- *Représentant des maires de la Manche :*
 - ♦ M. Albert BAZIRE – maire de Sourdeval
 - ♦ Mme Claudine CHAPPELLIER – maire de Chérencé-le-Roussel
 - ♦ M. Gilbert LEFRAS – maire du Mesnil-Gilbert
 - ♦ M. Franck ESNOUF – maire de Saint-Laurent-de-Cuves
 - ♦ M. Bernard TREHET – maire de Brécey
 - ♦ M. Gilbert FONTENAY – maire de la Trinité
 - ♦ M. Gérard DIEUDONNE – maire de la Lucerne d'Outremer
 - ♦ Mme Dominique BAUDRY – maire de Granville
 - ♦ M. Jean-Marie SEVIN – maire de Carolles
 - ♦ Mme Patricia LECOMTE – maire du Loreur
 - ♦ M. Serge DESLANDES – président de la communauté de communes du Mortainais
 - ♦ M. Guénhaël HUET – président de la communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel

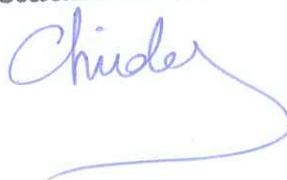
ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 11-229-GH du 9 juin 2011 modifié sont inchangées. Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe à cet arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

SAINT-LO, le - 6 JUL. 2015

Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale



Cécile DINDAR

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 06 JUIL. 2015

**Arrêté préfectoral n° 11-229-GH du 9 juin 2011 modifié
portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux de la Sée et des Côtiers Granvillais**

ANNEXE – Version consolidée au 06 JUIL. 2015

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- *Représentants du conseil régional de Basse-Normandie :*
 - Mme Dominique JOUIN
- *Représentants du Conseil Départemental de la Manche :*
 - Mme Catherine BRUNAUD-RHYN – conseiller départemental du canton d'Avranches
 - M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches
 - Mme Sylvie GÂTÉ – conseiller départemental du canton de Granville
 - M. Jean-Marc JULIENNE – conseiller départemental du canton de Granville
- *Représentants des maires de la Manche :*
 - M. Albert BAZIRE – maire de Sourdeval
 - Mme Claudine CHAPPELLIER – maire de Chérencé-le-Roussel
 - M. Gilbert LEFRAS – maire du Mesnil-Gilbert
 - M. Franck ESNOUF – maire de Saint-Laurent-de-Cuves
 - M. Bernard TREHET – maire de Brécey
 - M. Gilbert FONTENAY – maire de La Trinité
 - M. Gérard DIEUDONNE – maire de La Lucerne-d'Outremer
 - Mme Dominique BAUDRY – maire de Granville
 - M. Jean-Marie SEVIN – maire de Carolles
 - Mme Patricia LECOMTE – maire du Loreur
 - M. Serge DESLANDES – président de la communauté de communes du Mortainais
 - M. Guénhâel HUET – président de la communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel
- *Représentants des collectivités territoriales ou de leur groupement intervenant dans le domaine de l'eau :*
 - M. Philippe DESQUENNES – vice-président du syndicat mixte des bassins versants des Côtiers Granvillais
 - M. André JUIN – président du syndicat mixte intercommunal d'assainissement de l'agglomération granvillaise
 - M. Jean-Claude ARONDEL – vice-président de la communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel
 - M. Casimir LECHEVALIER – président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Pois
 - M. Louis FORGET – président du syndicat de production des eaux du Thar

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant
- M. le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche ou son représentant
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale centre et sud Manche ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole de la Manche ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant
- M. le président de la fédération de l'électricité autonome française ou son représentant
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs ou son représentant
- M. le président de l'Office pour la Dynamique et la Sauvegarde de la Vallée de la Sée ou son représentant
- M. le président de l'association de pêche des salmonidés ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant
- Mme la Préfète de la Manche ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse Normandie ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ou son représentant
- M. le délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant.